Cinquante troisième année. - N ° 67 A Jeudi 4 avril 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 4024

95 – VAL-D'OISE

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PONTOISE

Jugement d'ouverture

Date : 19 mars 2019.
Jugement d'ouverture d'une procédure de sauvegarde.
488 134 172 RCS Pontoise.
SCI FPPM.
Forme : SCI.
Activité : Non précisée.
Adresse : sise 29, avenue des Chataigniers, 95150 Taverny.
Complément de jugement : Déclare ouverte la procédure de sauvegarde. Désigne en qualité de mandataire judiciaire la SELARLU MMJ pris en la personne de Maître Yannick MANDIN sise 23 rue Victor Hugo - BP 159 95304 CERGY-PONTOISE CEDEX. Désigne en qualité d'Administrateur Maître Phlippe BLERIOT domicilié 50 rue Victor Hugo 95300 PONTOISE avec mission d'assistance. Dit que les créanciers disposent d'un délai de 2 mois pour déclarer leur créance à compter de la publication du présent jugement au BODACC conformément à l'article 99 du Décret du 28 décembre 2005, dit que le délai imparti au Mandataire pour l'établissement de la liste des créanciers est de 10 mois à compter de l'expiration du délai fixé pour les déclarations de créance (article 624-1 du Code de Commerce). Désigne la SELAS MARTINOT DUMEYNIOU aux fins de procéder à l'inventaire des biens de la débitrice, renvoie l'affaire à l'audience du mardi 18 juin 2019 à 9h30. RG N° : 19/21